

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2012

N° BS sept 2012 1

Objet :

**Plan loup dans les Monts d'Ardèche**

Le 18 septembre 2012 à 17 heures 30 à Jaujac, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 39  
Nombre de voix présentes et représentées : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES : Pour : 21 Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 11 septembre 2012

Cadre réservé à la Sous-Préfecture

Transmis par ACTE le : 27/09/12

AR N° : 007-250702388- 20120918  
~~2012-09-01-DE-1-1~~

**Présents :** Dominique ALLIX, Jean-Daniel BALAYN, André BASTIDE, Bernard BONIN, Jacqueline CALIXTE, Lorraine CHENOT, Jacques CRAMMER, Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Jean Roger DURAND, Jean -Luc FLAUGERE, Marie-Christine GIT, Christian MOYERSON, Marie-Claire PAQUELET-GARDES, Simon PLENET, Sébastien PRADIER, Michel TALAGRAN,

**Excusés représentés,** Raoul L'HERMINIER, Maxime NOUGIER, André ROUY,

**Excusés :** Marie-Françoise NEY, Sabine BUIS,

**Absents :** Robert BRUGERE, Pascal BONNETAIN, Franck BRECHON, François JACQUART, Marie-Françoise LANOOTE, Régine LEMESRE, Georges MURILLON, Véronique ROUSSELLE,

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré

**DECIDE**

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, réuni en Bureau Syndical le 18 septembre 2012,

**Constatant :**

- une série d'attaques sur des troupeaux au cours du printemps et de l'été 2012 pour lesquelles la responsabilité du loup est officiellement non écartée

**Prenant en considération :**

- la procédure de déclenchement du Plan Loup à l'échelle du département de l'Ardèche et l'installation du *Comité grands prédateurs* ;
- les textes réglementaires encadrant la protection du loup en France et dans l'Union Européenne.

**Affirme** la volonté du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

- d'appuyer ses positions sur des faits établis, basés sur des expertises scientifiques et techniques reconnues,
- en ce sens, d'apporter sa contribution à la recherche d'indicateurs attestant la nature des attaques sur les troupeaux domestiques et la présence (voire l'installation) du loup sur le territoire, en partenariat avec les structures compétentes, dans le cadre des décisions du *Comité grands prédateurs*.

*Ce travail inclura notamment une mobilisation possible des ressources humaines du syndicat mixte du Parc dans la mise en place du réseau d'observateurs départemental, ainsi que la disposition de données scientifiques et l'activation potentielle de crédits sur le sujet.*

- dans la continuité du Plan pastoral territorial mis en place en partenariat avec la Chambre d'agriculture depuis 2010, de soutenir les éleveurs dont l'activité est une priorité dans les Monts d'Ardèche d'un point de vue économique, social et pour le maintien de la biodiversité,
- dans un contexte d'expansion de l'espèce au niveau national, de développer une réflexion à l'échelle du Massif central (notamment entre aires protégées), et de pouvoir intégrer le fruit de ces réflexions dans l'élaboration d'un nouveau Plan Loup national 2013-2017,
- Compte tenu de l'incompatibilité avérée de cohabitation du loup et des activités pastorales sur le territoire des Monts d'Ardèche et considérant que la présence du loup est une calamité agricole, d'exprimer un soutien prioritaire à l'élevage.

Fait et délibéré à Jaujac, le 18 septembre 2012,  
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT

